



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET  
téléphone : 01 60 56 70 97  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 7 juillet 2017

Madame le Maire,

La SARL Hars du Croc Marin représentée par Madame Florence ANSELIN, a déposé une demande de permis de construire n° 0773121700004 pour un bâtiment agricole destiné au stockage de la paille pour une surface de 60 m<sup>2</sup> sur le territoire de votre commune.

Le POS de votre commune est devenu caduc le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet étant prévu en dehors des parties urbanisées de la commune, il est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme.

Suite à la saisine de la commission du 1<sup>er</sup> juin 2017, émise par l'autorité compétente de l'État, la commission a examiné cette demande lors de la séance du 6 juillet 2017. Le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET a présenté cette demande à partir du dossier fourni.

***La commission a rendu un avis favorable sur cette demande de permis de construire, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.***

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Sylvie MONCHECOURT  
Mairie  
Place de la Mairie  
77690 MONTIGNY SUR LOING

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

  
Yves SCHENFEIGEL